



Avis révisé d'audience publique

Le 29 octobre 2024

Réf. 2025-H-03
Révision 1

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de Cameco Corporation visant à libérer du permis de la CCSN les dernières propriétés déclassées sur le site de la mine et de l'usine de concentration de Beaverlodge en vue de leur transfert au Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan, entraînant ainsi la révocation du permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets de Cameco.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour examiner une demande de Cameco Corporation (Cameco) visant à la libérer du permis de la CCSN les dernières propriétés déclassées sur le [site de la mine et de l'usine de concentration de Beaverlodge](#). Ces propriétés seraient transférées au [Programme de contrôle institutionnel](#) (PCI, lien en anglais) de la Saskatchewan, entraînant ainsi la révocation du permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets de Cameco pour le site déclassé de Beaverlodge. Celui-ci se trouve près d'Uranium City, dans le nord de la Saskatchewan, sur le territoire visé par le Traité historique n° 8 (1899), dans la patrie des Métis, et sur les territoires traditionnels des Dénés, des Cris et des Métis. Le déclassement du site de Beaverlodge a été terminé en 1985, et le site consiste actuellement en 27 propriétés assujetties à un permis de la CCSN. **Cet avis révisé d'audience publique a pour but d'annoncer des changements à la date et au lieu de la séance de la Commission. L'audience aura maintenant lieu le 30 janvier 2025 en personne au Delta Hotels Saskatoon Downtown, situé au 405-20th St E, Saskatoon (Saskatchewan), et virtuellement sur Zoom.**

Le permis en vigueur, valide jusqu'au 31 mai 2025, autorise Cameco à gérer les activités continues de restauration, d'entretien et de surveillance des propriétés de Beaverlodge. Conformément à la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) (LSRN), Cameco demande de libérer du permis de la CCSN les 27 propriétés restantes sur le site afin qu'elles soient transférées au PCI. Si la demande était acceptée, Cameco n'aurait plus besoin de permis de la CCSN pour le site de la mine et de l'usine de concentration de Beaverlodge.

La réglementation provinciale établissant le PCI exige que la province soit exemptée du contrôle réglementaire de la CCSN pour ce qui est de toute propriété transférée au programme. La Commission examinera donc également si la Saskatchewan devrait être soustraite à l'obligation d'avoir un permis pour les propriétés libérées du contrôle de la CCSN, aux termes de l'article 7 de la LSRN. À ce jour, la Commission a libéré Cameco de l'obligation d'avoir un permis pour 43 propriétés de Beaverlodge.

Détails de l'audience

Date : **30 janvier 2025**
Lieu : **En personne au Delta Hotels Saskatoon Downtown, situé au 405-20th St E, Saskatoon (Saskatchewan), et virtuellement sur Zoom**
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct et accessible sur le site Web de la CCSN à cnscccsn.gc.ca. Tout renseignement supplémentaire au sujet de l'audience publique sera diffusé à une date ultérieure.

Au cours de l'audience, la Commission examinera les mémoires et les exposés oraux de Cameco et du personnel de la CCSN concernant la demande de Cameco. La Commission tiendra aussi compte des mémoires et des exposés oraux des membres du public, des Nations et communautés autochtones, ainsi que d'autres parties intéressées.

La demande de Cameco est accessible sur le [site Web de la CNSC](#). Le mémoire de Cameco, et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront étudiées pendant l'audience, sont aussi disponibles sur le [site Web de la CNSC](#), ou sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Financement des participants

Dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP), la CCSN offre jusqu'à **100 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et de Cameco à l'intention des commissaires, et à participer au processus d'audience en présentant à la Commission des interventions pertinentes au sujet examiné. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN était le **21 juin 2024**. Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été établi pour examiner les demandes de financement reçues et a accordé un financement d'environ 188 000 \$ à 4 demandeurs.

Interventions

Conformément à l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent de l'information pouvant aider la Commission à rendre une décision sont invitées à commenter la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission avant le **10 décembre 2024** au moyen du [formulaire de demande en ligne, par courriel](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'un exposé oral
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Les personnes qui souhaitent donner une présentation PowerPoint sont priées de la soumettre au Greffe de la Commission au plus tard le **15 janvier 2025**. Tous les mémoires pourront être téléchargés du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes ayant besoin de services d'interprétation en langue autochtone lors de l'audience étaient priées d'en faire la demande auprès du Greffe de la Commission au plus tard le **10 octobre 2024**. Dans le cas des demandes reçues après cette date, le Greffe de la Commission fera de son mieux pour fournir les services d'interprétation requis.

Pour des renseignements sur le Programme de financement des participants, veuillez communiquer avec :

Administrateur du Programme de financement des participants
Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284
Courriel : pfp@cnsccsn.gc.ca
Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation à l'étude, ou pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-462-7489
Télec. : 613-995-5086
Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca
Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute question à l'intention du demandeur, veuillez communiquer avec :

Directrice, Mobilisation des collectivités et des peuples autochtones
Cameco Corporation
2121 - 11th Street W
Saskatoon (Saskatchewan) S7M 1J3

Questions : [Feedback \(beaverlodgesites.com\)](https://www.beverlodgesites.com)
Web : [Beaverlodge \(beaverlodgesites.com\)](https://www.beverlodgesites.com) (en anglais)